

# Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ \_ ENSEMBLE  
POUR PROGRES\$ÉR !**

**Votre licence de puisatier : l'APPQ a tenu parole !  
Bulletin 2005.024  
Lundi 20 juin 2005**

## **\_ Bonne nouvelle pour les membres de l'APPQ !**

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'APPQ tenue le 9 avril dernier à Drummondville, nous vous avons promis de nous occuper de la question des droits acquis de votre licence d'entrepreneur puisatier (4518) dans le cadre du processus de révision du système de licences de la Régie du bâtiment. **Chose promise, chose faite !**

Vous vous souviendrez sans doute que la démarche proposée par la Régie aurait eu comme résultat de donner vos droits acquis d'entrepreneur puisatier aux entrepreneurs en excavation lors de la fusion à venir de plusieurs licences.

Pour régler la question et éviter un tel résultat, l'APPQ a obtenu la création d'une nouvelle sous-catégorie spécifique aux puits de surface, chose qui nous été confirmée par écrit par les hautes instances de la Régie du bâtiment. Ainsi, lorsque la Régie procédera à la fusion des licences comme prévu, les entrepreneurs en excavation auront les droits relatifs aux puits de surface seulement, mais ne pourront pas obtenir les droits acquis pour les puits artésiens.

Autrement dit, les puisatiers continueront d'être les seuls à posséder la licence d'entrepreneur puisatier et d'être les seuls à en détenir les droits acquis !

➤ **Faites-nous part de vos commentaires !**

**Gilles Doyon**  
**Directeur exécutif**  
(514) 354-3645  
(514) 705-4880